Réf. Farde e-Assemblées : 2731426

N° OJ : **94**

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2026

Objet : RénoURB 26 : CQD n° 18.- Contrat de Quartier Durable Heliport-Anvers : Opération 4.1 «Made in Héliport-Anvers».- 5e édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Engagement de la dernière tranche (20%) des subsides octroyés.- Dépenses.- Dossier de référence n° 2025/1612.

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » figure au programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, adopté par le Conseil communal le 21 février 2022 et approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 23 juin 2022, dont notification à la Ville de Bruxelles en date du 15 juillet 2022;

Considérant que cette opération, pilotée par la Cellule Rénovation urbaine, vise à soutenir et encourager des initiatives locales de petite échelle par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Héliport-Anvers;

Vu sa décision du 2 juin 2025 d'adopter le règlement du 5e appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers »;

Considérant que l'appel à projets a été lancé le 2 juin 2025 et clôturé le 22 septembre 2025, avec pour objectif de soutenir des initiatives locales de petite échelle menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, répondant aux objectifs suivants :
• renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;
• valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
• permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier.

Vu sa décision du 17 novembre 2025 d'octroyer un subside total de 52.785,00 EUR aux lauréats du 5e appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers »;

Considérant que le règlement de l'appel à initiatives citoyennes et associatives prévoit une liquidation du subside en trois tranches, à savoir 50 %, 30 % et 20 %;

Considérant que 80 % des subsides ont déjà été engagés au budget ordinaire de 2025;

Considérant qu'il y a lieu d'engager la dépense correspondant aux soldes restants (20 %) en faveur des porteurs de projet suivants :

- 520,00 EUR en faveur du projet porté par une bénéficiaire personne physique :
o 520,00 EUR pour « Cours d'espagnol » porté par Mme Xiulmara Castro.

- 10.037,00 EUR en faveur des projets portés par des bénéficiaires personnes morales :
o 1.600,00 EUR pour « Zinnode Party Nord 2026 » porté par l'asbl Zinneke (n° d'entreprise 0472.984.173) ;
o 1.100,00 EUR pour « Terra Brasil » porté par l'asbl Terra Brasil (n° d'entreprise 0460.834.429) ;
o 1.530,00 EUR pour « Rép'Art » porté par l'asbl Carré & Co (n° d'entreprise 0762.835.021) ;
o 1.417,00 EUR pour « La Place » porté par l'asbl Bien ou Bien (n° d'entreprise 0696.785.840) ;
o 1.190,00 EUR pour « Stille Getuigen » porté par l'asbl KHAM (n° d'entreprise 0663.648.858) ;
o 1.600,00 EUR pour « Ateliers et bonne humeur » porté par l'asbl Ateliers et bonne humeur (n° d'entreprise 1027.263.355) ;
o 1.600,00 EUR pour « Porte bagage » porté par l'asbl XYZ (n° d'entreprise 0801.186.841) ;

Considérant que les soldes en question seront liquidés sous réserve du respect des conditions prévues au règlement de l'appel à initiatives citoyennes et associatives ;

Considérant que les crédits sont inscrits aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire de 2026 ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1er :
La liste des subsides nominatifs aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire 2026, correspondant au solde de 20% des subsides accordés dans le cadre du 5e appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers », est adoptée et réparti comme suit :

* Article 93022/33101 du budget ordinaire 2026 :
o 520,00 EUR pour « Cours d'espagnol » porté par Mme Xiulmara Castro.

* Article 93022/33202 du budget ordinaire 2026 :
o 1.600,00 EUR pour « Zinnode Party Nord 2026 » porté par l'asbl Zinneke (n° d'entreprise 0472.984.173) ;
o 1.100,00 EUR pour « Terra Brasil » porté par l'asbl Terra Brasil (n° d'entreprise 0460.834.429) ;
o 1.530,00 EUR pour « Rép'Art » porté par l'asbl Carré & Co (n° d'entreprise 0762.835.021) ;
o 1.417,00 EUR pour « La Place » porté par l'asbl Bien ou Bien (n° d'entreprise 0696.785.840) ;
o 1.190,00 EUR pour « Stille Getuigen » porté par l'asbl KHAM (n° d'entreprise 0663.648.858) ;
o 1.600,00 EUR pour « Ateliers et bonne humeur » porté par l'asbl Ateliers et bonne humeur (n° d'entreprise 1027.263.355) ;
o 1.600,00 EUR pour « Porte bagage » porté par l'asbl XYZ (n° d'entreprise 0801.186.841).

Article 2 :

La dépense est financée à 100% par le subside régional octroyé dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers.

Annexes :